



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 04/06/19

Reçu en Préfecture le : 06/06/19
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 3 juin 2019
D - 2019/204

Aujourd'hui 3 juin 2019, à 15h14,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Nicolas FLORIAN - Maire

Présidence de M. Fabien ROBERT de 15H42 à 16H53

M. le Maire quitte la séance de 16H52 à 16H53

Suspension de séance de 19H17 à 19H26

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Emmanuelle AJON, Madame Anne WALRYCK, Monsieur Jean-Louis DAVID, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Delphine JAMET, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Yohan DAVID, Madame Brigitte COLLET, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Emmanuelle CUNY, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARCH, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Constance MOLLAT, Madame Marie-José DEL REY, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Edouard du PARC, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Mme Laetitia ROY, Madame Cécile MIGLIORE, Monsieur Gérald CARMONA, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Monsieur Olivier DOXARAN, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Chantal FRATTI, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Vincent FELTESSE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Nicolas GUENRO, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Madame Catherine BOUILHET, Monsieur François JAY,

Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 18H00, Madame Cécile MIGLIORE présente jusqu'à 18H15

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Benoît MARTIN, Madame Sandrine RENOU, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Alexandra SIARRI

Conservatoire de Bordeaux Jacques Thibaud. Vente de documents exclus des collections. Autorisation

Monsieur Fabien ROBERT, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'année le Conservatoire propose d'organiser une braderie conviviale et de proximité dans le quartier Sainte Croix.

Le stock représenterait entre 2 500 à 5 000 volumes, limitant ainsi l'investissement en personnel et en logistique pour cet évènement.

En conséquence une braderie est envisagée les 15 et 16 novembre 2019, dans le hall du conservatoire, 22 quai Sainte Croix.

Cette braderie sera organisée de 10h à 17h le vendredi 15 novembre et de 9h à 17h le samedi 16 novembre 2019.

Les livres, CD, partitions et coffrets seront mis en vente aux prix suivants :

Livres hors coffrets	Partitions et CD hors coffrets	Coffrets (Livres, CD)
1 euro	2 euros	5 euros

Sont concernés :

- Les documents au contenu périmé,
- Les ouvrages dont le nombre d'exemplaires est devenu trop important par rapports aux besoins,
- Les documents ne correspondant plus à la demande du public.

Seuls les documents soigneusement sélectionnés grâce aux compétences techniques et scientifiques du personnel du service Documentation du conservatoire, aidé par l'expertise des enseignants seront proposés à la vente et uniquement aux particuliers.

Tous présentent un état physique correct. Ils n'ont plus de valeur marchande, car leur usage en bibliothèque a modifié leur aspect (tampons, cotation...). Leur mise en vente ne constitue donc pas une concurrence avec le marché du neuf ni même celui de l'occasion.

Les ouvrages relevant, par leur intérêt historique, littéraire, scientifique ou artistique, du domaine public de la collectivité sont bien entendu exclus de ce processus.

Les ouvrages non vendus pourront être proposés en don à des organismes partenaires ou seront détruits.

En conséquence, dans le respect du code général de la propriété publique (ordonnance 2006-240 du 21 avril 2006, article L 2211-1) et compte tenu du statut non patrimonial de ces collections ordinaires, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder :

- à la vente à des particuliers des documents désaffectés lors de la braderie organisée en novembre 2019 aux tarifs de 1 à 5 euros ;

- à la réaffectation des sommes collectées sur le budget du Conservatoire, tant en dépenses qu'en recettes ;

- au don des documents non vendus, à des organismes partenaires.

La perception des recettes correspondantes se fera par l'intermédiaire de la Régie de recettes du Conservatoire de Bordeaux et les sommes seront imputées à l'article 7478.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 3 juin 2019

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Fabien ROBERT